

PROPOSITION : RÉVISION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET DE LA GOUVERNANCE DE LA SFM

Attendu qu'une proposition du comité de refonte a été adoptée à l'assemblée générale extraordinaire de la SFM en 2017 pour évaluer après 5 ans la mise en œuvre des propositions adoptées lors de cette AGE, y compris un nouveau règlement administratif ;

Attendu que la SFM a mandaté une firme indépendante, PRA, pour mener cette évaluation.

Attendu que le rapport d'évaluation recommande, notamment, la réduction de la taille du CA.

Il est proposé que :

L'assemblée mandate le conseil d'administration 2023-2024 de réviser le Règlement et la gouvernance de la SFM notamment pour :

- Modifier la composition du CA et réduire sa taille tout en se souciant de sa représentativité et de sa diversité ;
- Trouver un modèle pour répondre aux objectifs de la refonte concernant une meilleure consultation ou participation des secteurs, des clientèles et des institutions ;
- Mieux définir les objectifs et les publics visés par le Forum de la francophonie manitobaine.